

## DÉCISION N° 9 / 2026

confiant mandat spécial à Monsieur Patrick THIL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à la réunion du Bureau de la Réunion des Opéras de France (ROF) et à la rencontre avec le directeur de la ROF qui se dérouleront le 9 janvier à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 07 JAN. 2026

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'FG', is written over a horizontal blue line.

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Conseiller Régional du Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260107-Decis009-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

